

SALLE DE LECTURE
2^e COLLECTION

BIBLIOTHÈQUE

COMPTABILITÉ PUBLIQUE
ARRIVÉE
- 5. MAR. 1974
DOCUMENTATION

CLASSEMENT
S et T

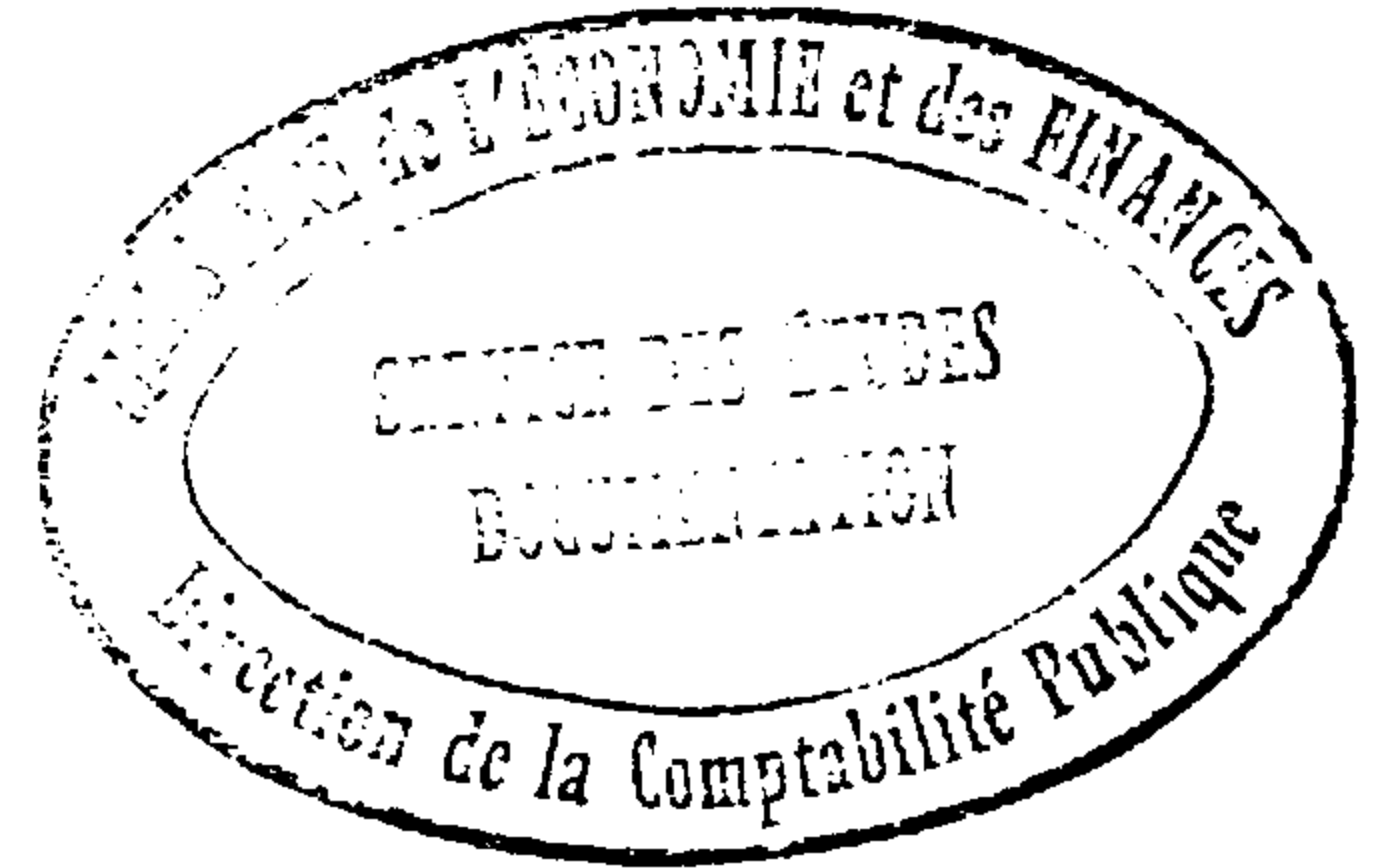
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE

BUREAU D 3

INSTRUCTION N° 73-170 - S et T
du 11 décembre 1973

Numéro dans les séries spéciales :
2571 T. M.



**STATISTIQUES DES COMPTES DES COLLECTIVITÉS
ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
POUR L'EXERCICE 1970**

TOME I

COLLECTIVITÉS PUBLIQUES TERRITORIALES

DIFFUSION
G
30

**STATISTIQUES DES COMPTES DES COLLECTIVITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

TOME I

**COMMUNES, DÉPARTEMENTS, GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS,
RÉGIES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

Les statistiques tirées des comptes des collectivités et des établissements publics locaux présentent la synthèse des résultats financiers de l'exercice 1970 pour l'ensemble de ces organismes. Le présent recueil, qui constitue le tome 1^{er} de cette publication, traite des collectivités locales elles-mêmes (communes, départements, groupements de collectivités et établissements locaux à comptabilité distincte), un tome second retracera les activités financières des hôpitaux publics et des organismes d'habitations à loyer modéré.

Ce premier tome comprend trois parties. Dans la première, les opérations, décrites en termes réels, c'est-à-dire après élimination des opérations comptables d'ordre, sont commentées pour chaque catégorie d'organismes et les évolutions sont mises en lumière par des séries tenues depuis 1965 : ces séries sont établies en francs courants et n'éliminent donc pas les fluctuations monétaires. Dans une deuxième partie, les opérations de 1970 des mêmes organismes sont présentées, ventilées par régions de programme, elles sont également évaluées en termes réels. Enfin les annexes retracent dans le détail les opérations et les résultats des collectivités et établissements locaux selon les cadres comptables qui y sont en vigueur.

Les chiffres présentés dans ce tome sont la synthèse de plus de 105 000 comptabilités, toutes prises en compte, et non pas seulement d'échantillons. Ce nombre explique le délai qui s'écoule entre la clôture d'un exercice et la publication de ses résultats. Le recours de plus en plus étendu à des méthodes modernes de collecte et de centralisation, en particulier à l'informatique, permettra dans un proche avenir de réduire le délai de publication des chiffres sans en amoindrir la précision, malgré l'augmentation constante du nombre des comptes appréhendés.

Je remercie par avance les lecteurs de ce recueil des observations et suggestions qu'ils voudraient bien faire parvenir aux Services de la Direction de la Comptabilité Publique (Bureau D 3) ; ceux-ci ne manqueraient pas d'en tenir compte pour améliorer, à l'intention de leurs nombreux correspondants, la qualité des prochaines livraisons.

Le Directeur de la Comptabilité Publique,
JEAN FARGE